

ACCEPTÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, tenue en présentiel à la salle multi de l'édifice Marcel-Simoneau du Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke, **le mardi 30 avril 2024 à 18 h 30.**

Présences : Mme Katerine Roy, présidente, M. Étienne Paradis, vice-président, Mmes Valérie Gagnon et Sonia Bilodeau et M. Philippe Grenier, membres parents; MM. Marc Boutin et Patrick Gauthier et Mmes Lynda Lamoureux, Claudie Potvin et Annie Léveillé, membres du personnel; Mme Sonia Loranger, MM. Frank Meunier et Luciano Martin Ayala Valani, membres de la communauté; M. François Bérard, représentant du personnel d'encadrement sans droit de vote; MM. Sylvain Racette, directeur général et Patrick Guillemette, directeur général adjoint à l'administration, Mme Isabelle Boucher, directrice générale adjointe aux affaires éducatives; MM. Donald Landry, secrétaire général, et Alexis Dubois-Campagna, coordonnateur aux services du secrétariat général et des communications.

Mme Rachel Quirion et M. Marc-Antoine Rouillard ont prévenu de leur absence.

Quorum de la séance

Le quorum est constaté à 18 h 43.

2. Mot de bienvenue, intentions de la rencontre et rappel sur les normes de fonctionnement du CA et les déclarations de conflit d'intérêts

Mme Katerine Roy, présidente, présente les intentions de la rencontre et fait un rappel des règles de fonctionnement du CA.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 27 février 2024 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2024

CA 2024-156

Attendu que les procès-verbaux ont été remis aux membres du Conseil d'administration au moins six heures avant le début de la présente séance.

Sur la proposition de M. Frank Meunier, les procès-verbaux de la séance ordinaire du mardi 27 février 2024 et de la séance extraordinaire du 26 mars 2024 ont été unanimement approuvés et le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

4. Adoption de l'ordre du jour

CA 2024-157

Sur la proposition de M. Philippe Grenier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'administration du mardi 30 avril, en avançant le point 11 « Parole du public et suivi » entre les points 4 et 5.

11. Parole du public et suivi

M. Karl Lachance, enseignant, parle au nom du groupe d'employés de l'école Le Goéland présent à la séance.

5. **Projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027, aux fins de consultation**

CA 2024-158

La *Loi sur l'instruction publique* (LIP) précise à l'article 211 que « chaque année, le centre de services scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles... »

Après son adoption par le CA, le projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 doit être soumis, pour consultation, auprès des établissements du CSSRS, ainsi qu'auprès de 6 municipalités et de 4 MRC. Il est par la suite acheminé au ministère de l'Éducation.

À la suite de son adoption par le CA, le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 permet de délivrer les actes d'établissements aux écoles et aux centres. Une école ou un centre acquiert son existence par son acte d'établissement délivré par le CSSRS. Cet acte détermine les principaux attributs de l'établissement, son nom, son adresse ainsi que l'ordre ou les ordres d'enseignement qui y sont dispensés. Il détermine également les locaux et immeubles que le Centre de services scolaire met à la disposition de l'établissement. Il est donc important de délivrer, chaque année, des actes d'établissement contenant les bonnes informations.

Le SRMTI recommande au CA d'adopter le projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 aux fins de consultation.

Attendu les obligations du CSSRS;

Attendu la proposition du projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 soumis par le SRMTI;

Attendu l'importance de la délivrance des actes d'établissements pour les écoles et les centres.

Sur la proposition de Sonia Bilodeau, il est unanimement résolu de procéder à l'adoption du projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 afin de lancer le processus de consultation de nos partenaires.

6. **Avis de présentation du projet de *Politique relative au télétravail*, aux fins de consultation**

CA 2024-159

Le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) souhaite adopter une politique de télétravail cohérente avec la réalisation de sa mission. Soucieux de favoriser une meilleure conciliation du travail et de la vie personnelle pour le personnel pouvant s'en prévaloir, ce régime de travail est volontaire, avec l'accord de la supérieure immédiate ou du supérieur immédiat, et offert en mode hybride.

Le CSSRS souhaite se positionner comme employeur de choix qui favorise le télétravail lorsque possible. Pour ce faire, il est de mise d'avoir des pratiques en adéquation avec le marché du travail actuel. Il est à même de constater que les pratiques relatives au télétravail diffèrent d'un milieu à l'autre. Actuellement, il n'y a pas de balises formelles pour le télétravail. Il semble avoir des questionnements et un sentiment d'iniquité chez certains employés.

Le SRH a proposé la création de deux documents distincts :

- Le projet de politique de télétravail, assis les champs d'application, les principes et les objectifs de la politique et intègre les responsabilités de chaque partie prenante;

- Le projet de guide d'application de la politique de télétravail contient les critères d'admissibilité et les balises encadrant la politique et les particularités des membres du CSSRS œuvrant dans les écoles et les centres.

Des représentants gestionnaires, employés et partenaires syndicaux ont participé à la rédaction de la politique et du guide d'application de la politique.

Le SRH recommande au CA de recevoir le projet de politique de télétravail et lancer les consultations pour adoption de la politique.

Attendu le positionnement du CSSRS;

Attendu les travaux réalisés à ce jour;

Attendu le projet de politique soumis par le SRH;

Attendu que les membres du CA auront l'occasion d'analyser et de commenter la politique de télétravail lors de la séance du 30 avril 2024.

Sur la proposition de Sonia Loranger, il est unanimement résolu de :

- Donner avis de présentation du projet de politique;
- De prévoir la consultation du CCG lors de l'activité du 29 mai;
- De procéder à l'adoption du guide d'application de la politique de télétravail le 18 juin prochain en comité de Régie;
- De procéder à l'adoption de la politique de télétravail lors de la séance du CA du 25 juin prochain.

7. Avis de présentation du projet de *Politique de l'organisation scolaire, aux fins de consultation*

CA 2024-160

Lorsque l'équipe de travail du chantier en lien avec la révision de la *Politique régissant le transport scolaire* a tracé le processus de gestion du transport scolaire et identifié les différentes problématiques, il est apparu clair qu'il est presque impossible d'améliorer un processus sans impacter un autre. Il est également impensable de prendre des décisions dans un processus qui est susceptible d'en impacter un autre.

Il y a actuellement 4 politiques et 1 directive transitoire distinctes qui touchent les étapes du processus de l'organisation scolaire et chacun de ces documents est sous la responsabilité d'un service administratif différent :

- La *Politique relative aux critères d'admission et d'inscription des élèves dans les écoles primaires et secondaires*, adoptée le 7 décembre 2021 (SRF);
- La *Politique régissant le transport scolaire*, adoptée le 16 octobre 2012 (SRF);
- La *Politique des services de garde de la CSRS*, adoptée le 25 mars 2014 (SRH);
- La *Politique de l'adaptation scolaire secteur jeune*, adoptée le 26 juin 2019 (SRÉ);
- La *Directive transitoire pour les enfants de maternelle 4 ans*, adoptée le 11 janvier 2024 (SRÉ).

Cette situation crée de la confusion, tant chez les parents que chez les employés qui ont à les appliquer et elles peuvent interférer les unes sur les autres et, conséquemment, causer un manque de cohérence et d'efficacité.

La politique a été révisée avec la collaboration de 51 personnes qui ont travaillé 73,5 heures en différentes équipes. Ce comité de travail avait des représentants :

- du Comité de parents;
- du Comité de parents EHDAA;
- du Conseil d'administration;

- des directions des écoles primaires, secondaires et des écoles spécialisées;
- des services des ressources éducatives, des ressources humaines, des ressources matérielles, des ressources financières, du transport scolaire, des services de garde, du secrétariat général, des communications et de la direction générale;
- du Comité consultatif du transport scolaire;
- des transporteurs;
- de la Société de transport de Sherbrooke;
- des technicien.ne.s en organisation scolaire;
- des technicien.ne.s en service de garde;
- des représentants syndicaux.

L'adoption de cette politique interne permettra d'établir les bases de la mise en œuvre de l'organisation scolaire au CSSRS.

La Direction générale recommande le lancement des séances de consultations à compter du 1er mai 2024 aux fins d'une adoption de la *Politique relative à l'organisation scolaire* le 25 juin 2024.

Attendu que la dernière *Politique régissant le transport scolaire* est désuète et qu'elle devait être revue en profondeur et qu'un arrimage avec toutes les autres étapes du processus de l'organisation scolaire est souhaitable;

Attendu que la nouvelle *Politique relative à l'organisation scolaire* tient compte des recommandations proposées au cours des différentes consultations exigées dans un tel processus, dont les directions d'établissement et les autres gestionnaires, par l'entremise du Comité consultatif de gestion (CCG);

Attendu que la nouvelle *Politique relative à l'organisation scolaire* permet d'identifier les orientations qui guideront les actions des établissements.

Sur la proposition d'Étienne Paradis, il est unanimement résolu de :

- Donner avis de présentation du projet de politique;
- De procéder au lancement des séances de consultations auprès des instances requises à compter du 1er mai 2024 aux fins de l'adoption de la nouvelle *Politique relative à l'organisation scolaire* lors de la prochaine séance publique du CA.

8. Modification à l'organigramme des cadres du CSSRS

CA 2024-161

En temps opportun, le CSSRS se questionne sur son organisation et procède à des ajustements à son organigramme.

Considérant la volonté du CSSRS de maintenir une organisation des services qui soit efficiente et efficace;

Considérant l'analyse qui a été effectuée au Service des ressources humaines (SRH), au Service aux entreprises Estrie (SAE-Estrie) et dans le cadre du chantier sur l'organisation scolaire;

Considérant la recommandation du Comité de répartition des ressources (CRR) pour la création d'un (1) poste de direction adjointe au SRH, la création d'un (1) poste de direction au SAE-Estrie et la création d'un (1) poste de direction au Service de l'organisation scolaire (SOS);

Considérant que le poste de direction au SAE-Estrie était déjà présent à l'organigramme, mais officiellement relié au plan d'effectifs du CSS des Hauts-Cantons. Et qu'il est maintenant souhaité que le poste relève du CSSRS, mais en maintenant le partage des coûts entre les partenaires estriens;

Considérant les discussions avec l'équipe de la Direction générale et de la Régie;

Considérant que ces ajouts et modifications se font dans un esprit de développement organisationnel avec un objectif de meilleur soutien des services, du personnel des établissements et indirectement des élèves et de leurs parents.

Le directeur général recommande les ajustements des postes suivants :

- Création d'un poste de direction adjointe (SRH);
- Création d'un poste de direction (SAE-Estrie);
- Création d'un poste de direction (SOS).

Sur la proposition de Mme Sonia Bilodeau, il est unanimement résolu d'accepter les ajouts à l'organigramme des cadres du CSSRS.

9. Protocole de partenariat officiel entre le CSSRS et Excellence Sportive Sherbrooke, 2024-2028

CA 2024-162

À la suite des 3^{es} Championnats du monde d'athlétisme jeunesse présentés à Sherbrooke en 2003, la Ville de Sherbrooke et l'Université de Sherbrooke ont mis sur pied *Excellence Sportive Sherbrooke* dont la mission est de soutenir le développement des athlètes et des entraîneurs de haut niveau de la région de l'Estrie en leur offrant les services d'appui et d'encadrement requis, en collaboration avec les organismes en place. En plus de conseiller les organismes intéressés à la recherche et à l'obtention d'événements sportifs majeurs préalablement ciblés et assister les corporations autonomes qui assumeront l'organisation de ces événements.

Excellence sportive Sherbrooke a notamment préparé la venue des *Jeux du Canada* en 2013 et collabore avec l'école du Triolet pour le développement des programmes Sport-études en Estrie.

Depuis 2008, le CSSRS renouvèle son adhésion à *Excellence Sportive Sherbrooke* :

- Protocole 2008-2009 (CC 2008-1299);
- Protocole 2009-2013 (CC 2009-1384);
- Protocole 2013-2016 (CC 2013-1976);
- Protocole 2016-2020 (CC 2016-2332);
- Protocole 2020-2024 (GTCR 2020-094).

Le protocole prévoit notamment :

- Le prêt d'une direction (à coût nul);
- Le prêt d'une direction adjoint à demi-temps (moitié du salaire annuel);
- Contribution financière annuelle de 20 000 \$ (15 000 \$ du Triolet et 5 000 \$ du CSSRS).

M. Patrick Guillemette, directeur général adjoint à l'administration, représente le CSSRS au Conseil d'administration d'*Excellence sportive Sherbrooke*.

Le Protocole d'entente entre *Excellence sportive Sherbrooke* et le CSSRS se terminant le 30 juin 2024, il y a lieu de proposer son renouvellement pour 4 ans.

Sur la proposition de M. Frank Meunier, il est unanimement résolu :

- d'autoriser la signature du protocole de partenariat officiel entre le CSSRS et Excellence Sportive Sherbrooke pour les années scolaires 2024-2025 à 2027-2028 et tous les documents afférents;

- de désigner M. Patrick Guillemette, directeur général adjoint à l'administration comme représentant du CSSRS sur le Conseil d'administration *d'Excellence sportive Sherbrooke*.

10. Adoption du calendrier des séances ordinaires et des séances de travail du CA pour 2024-2025

CA 2024-163

L'article 162 al. 2 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire.

L'article 154 de la LIP précise par ailleurs que la première séance doit se tenir au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année scolaire.

Sachant qu'il est aussi important de prévoir des séances de travail entre les séances publiques;

Il est proposé d'adopter le calendrier suivant pour l'année scolaire 2024-2025 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Mardi 27 août 2024 à 17 h 30
- Mardi 22 octobre 2024 à 17 h 30
- Mardi 10 décembre 2024 à 17 h 30
- Mardi 25 février 2025 à 17 h 30
- Mardi 29 avril 2025 à 17 h 30
- Mercredi 25 juin 2025 à 17 h 30

SÉANCE DE TRAVAIL

- Mardi 24 septembre 2024 à 18 h 30
- Mardi 19 novembre 2024 à 18 h 30
- Mardi 21 janvier 2025 à 18 h 30
- Mardi 25 mars 2025 à 18 h 30
- Mardi 27 mai 2025 à 18 h 30

Sur la proposition de Claudie Potvin, il est unanimement résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires et des séances de travail du CA pour 2024-2025.

12. Informations de l'équipe de la Direction générale

- A) Patrick Guillemette, directeur général adjoint à l'administration, partage des informations sur les sujets suivants :
- projet de nouvelle école secondaire : avancement des travaux avec la SQI;
 - paiement des factures : amélioration du processus afin de payer plus rapidement nos fournisseurs.
- B) Mme Isabelle Boucher, directrice générale adjointe aux affaires éducatives, informe les membres sur les sujets suivants :
- école Le Goéland : comité d'analyse des modèles;
 - projets éducatifs des établissements : ils sont progressivement adoptés par les CÉ.
- C) M. Sylvain Racette, directeur général, informe les membres de la reddition de comptes du DG du 16 février au 18 avril 2024.

13. Parole des membres du CA

Philippe Grenier parle du Relais O2 à venir.

14. Levée de l'assemblée

À 20 h 44, sur la proposition de M. Marc Boutin, il est unanimement résolu de lever la séance.

15. Évaluation de la rencontre par les membres du CA

À la suite de la levée de l'assemblée, les membres du CA font l'évaluation de la rencontre en privé.

**Katerine Roy,
Présidente**

**Donald Landry,
Secrétaire général**